

Réglementation du Challenge Vol et Ski

1) Ce challenge est amical et doit se dérouler dans la bonne humeur !

L'objectif est de préserver l'esprit convivial et chaleureux de la manifestation avant d'aborder l'aspect compétition. Les décisions des contrôleurs sont incontestables.

2) Aucune réclamation de la part des concurrents concernant la notification d'une manche faite par les juges bénévoles ne sera prise en compte.

3) Le Vol à Ski est adapté et réservé aux parapentes (Le Speed riding et les petites voiles sont interdits).

4) Le port du casque et l'assurance RCA (Responsabilité Civile Aérienne) sont obligatoires. Pour participer chacun des pilotes doit posséder une licence FFVL à jour. Au club organisateur de s'assurer que chacun des participants est titulaire de la licence FFVL.

5) Pendant toute la durée de l'épreuve, la reconnaissance des manches en vol et le survol des manches sont interdits. Au DE de préciser clairement au briefing les zones de survol de la station autorisées ou non en dehors de la manifestation. Si le vol est autorisé seules les conditions précisées ci-après devront être respectées :

- Avant la manche : seul le survol est autorisé à + 100m sol
- Après fermeture de l'épreuve du jour : le vol sur la manche pourra être autorisé si le DE le précise.

6) Il est interdit de voler pendant la manche sur le site concerné sans respecter les consignes données par les contrôleurs et/ou le directeur d'épreuve.

7) Au décollage et à chaque atelier, le pilote doit annoncer son numéro d'une voix suffisamment forte pour que le contrôleur puisse valider son passage. Le contrôleur n'est pas responsable de l'identification du pilote.

8) Le survol à basse altitude, ou le posé et/ou le décollage sur les pistes sont strictement interdits. Le survol à basse altitude des remontées mécaniques est strictement interdit sous peine de disqualification de l'épreuve.

9) Un atelier peut être supprimé par le directeur de l'épreuve (DE), quelle que soit la raison, s'il le juge nécessaire. Les points acquis éventuellement par les pilotes ayant déjà couru ne seront pas comptabilisés.

Exemple : si le brouillard monte, la manche continue sur les ateliers restants, les ateliers concernés par le brouillard seront annulés pour tout le monde.

Une manche sera validée pour le challenge Vol à ski à partir du moment où tous les concurrents présents et qui le souhaitent auront pu prendre le départ. De plus une manche sera validée à partir du moment où 80% des pilotes auront décollé. Toutefois le DE est libre de valider les manches qu'il souhaite pour sa compétition.

10) Les pilotes doivent se présenter skis aux pieds au décollage, sellette et voile attachées afin de faciliter les décollages.

11) Un pilote peut ne plus être autorisé à décoller ou redécoller si le DE ou un juge en décide ainsi.

12) Si la voile s'affale pendant ou juste après le passage d'un atelier, le pilote doit s'écarter le plus rapidement possible pour ne pas gêner les pilotes suivants. Ses points sur l'atelier précédant le crash seront divisés par deux (définition d'un crash : arrêt complet de la voile et du skieur).

13) Si un piquet se couche ou est déplacé par le passage du pilote précédent, le contrôleur peut utiliser son propre jugement pour décider si le pilote suivant aurait pu réussir l'atelier ou non en l'absence du piquet.

14) Le pilote se crachant pourra redécoller en s'écartant suffisamment et selon les consignes du contrôleur afin de ne pas gêner la trajectoire des pilotes qui suivent. Un fois redécollé, le pilote devra aller directement à l'atelier suivant.

15) Pour la sécurité, il est demandé de mettre les skis en croix devant l'atelier si un incident survient, afin que le pilote suivant soit informé visuellement et évite cet atelier.

16) Avant ou après la cible finale, pour éviter tout risque de décrochage : rajouter une zone glissée ou quilles à renversées... etc.

17) Pour valider un Week-End dans le challenge, un nombre minimum de 10 participants licenciés FFVL est nécessaire.

18) Pour le classement FFVL :

1 Les points FFVL sont attribués à tout participant quel que soit sa catégorie mais ayant une licence FFVL valide au moment de l'épreuve. Les points sont attribués uniquement aux membres FFVL selon leur classement relatif aux autres membres FFVL de l'épreuve, comme suit: 1er: 100pts, 2ème: 80pts, 3ème: 70 pts, 4ème: 60pts, 5ème: 50pts, 6ème:40pts, 7ème: 35pts, 8ème: 30pts, 9ème: 25pts, 10ème: 20pts, 11ème:15pts, 12ème:14pts, 13ème: 13pts, ensuite de manière dégressive jusqu'au 25ème: 1pt. Tous les participants FFVL au-delà de la 25ème place obtiennent 1 point par défaut.

2 Les points Homme sont attribués à tous les hommes participants ayant une licence FFVL valide au moment de l'épreuve. Les points sont attribués uniquement aux hommes membres FFVL selon leur classement relatif aux autres hommes FFVL de l'épreuve, comme suit: 1er: 100pts, 2ème: 80pts, 3ème: 70 pts, 4ème: 60pts, 5ème: 50pts, 6ème:40pts, 7ème: 35pts, 8ème: 30pts, 9ème: 25pts, 10ème: 20pts, 11ème:15pts, 12ème:14pts, 13ème: 13pts, ensuite de manière dégressive jusqu'au 25ème: 1pt. Tous les participants hommes FFVL au-delà de la 25ème place obtiennent 1 point par défaut.

3 Les points Femme sont attribués à toutes les femmes participantes ayant une licence FFVL valide au moment de l'épreuve. Les points sont attribués uniquement aux femmes membres FFVL selon leur classement relatif aux autres femmes FFVL de l'épreuve, comme suit: 1ère: 10pts, 2ème: 6pts, 3ème: 4 pts, 4ème: 3pts, 5ème: 2pts, 6ème:1pts. Toutes les participantes femmes FFVL au-delà de la 6ème place obtiennent 1 point par défaut.

4 Les points Biplace sont attribués à toutes les pilotes biplaceur participants ayant une licence FFVL valide au moment de l'épreuve. Les points sont attribués uniquement aux pilotes biplaceur membres FFVL selon leur classement relatif aux autres biplaceurs FFVL de l'épreuve, comme suit: 1er: 10pts, 2ème: 6pts, 3ème: 4 pts, 4ème: 3pts, 5ème: 2pts, 6ème:1pts. Tous les participants biplaceurs FFVL au-delà de la 6ème place obtiennent

1 point par défaut.

5 Le classement final est déterminé sur le total de points des quatre meilleures épreuves de la saison.

19) Ce règlement pourra être modifié ou adapté par le DE selon les besoins éventuels de l'organisation. Les informations fournies au briefing primeront, mais devront être en accord avec le représentant de la commission FFVL Vol et ski pour que les épreuves soient acceptées par le Challenge Vol et Ski.

20) En cas de non respect du règlement, la commission se réserve le droit de disqualifier des participants en accord avec le DE.

21) Si 2 manches sont organisées (une en France et l'autre à l'étranger (Italie, Suisse)), c'est la manche organisée en France qui sera validée pour le challenge.

22) Depuis la mise en place en 2017 d'un titre de Championnat De France, pour participer à ce C D F un brevet de pilote confirmé et une licence compétiteur valide est OBLIGATOIRE. A partir de 2018 par manque de participant il n'y aura plus de titre de CDF Biplace de décerné.